

## DECISION modificative

### de création d'une sous-régie de recettes Scènes Mitoyennes Caudry -THEATRE CAMBRAI

Le Maire,

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 24 mai 2020 autorisant le Maire à créer, supprimer, modifier des régies communales en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la décision du 17 décembre 2021, modifiée le 5 avril 2024, instituant la régie de recettes Scènes Mitoyennes Caudry ;

Considérant la suppression du mode d'encaissement en numéraire ;

Considérant qu'aucun fonds de caisse n'est mis à disposition du sous-régisseur ;

Considérant la réévaluation du montant de l'encaisse ;

Il convient de modifier les articles 5, 7 et 8 ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 5 avril 2024 ;

### DECIDE

**ARTICLE PREMIER** - A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, il est institué une sous-régie de recettes auprès de la commune de Caudry.

**ARTICLE 2** - Cette sous-régie est installée au Théâtre de Cambrai.

**ARTICLE 3** - La sous-régie fonctionne du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, aux jours et horaires précisés dans la plaquette culturelle des Scènes Mitoyennes.

**ARTICLE 4** - La sous-régie encaisse les produits liés aux spectacles dans le cadre de la programmation culturelle « Scènes Mitoyennes » des communes de Caudry et de Cambrai.

**ARTICLE 5** - Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

1° : chèque ;

2° : carte bancaire sur place et en ligne ;

3° : prélèvement en ligne ;

4° : chèque culture dans le cadre de la convention signée à cet effet ;

5° : tout autre moyen de paiement dès signature de la convention ad hoc

- elles sont perçues contre remise à l'utilisateur d'une quittance issue de la billetterie informatisée.

**ARTICLE 6** - sans objet.

**ARTICLE 7** - sans objet.

**ARTICLE 8** - Le montant maximum de l'encaisse que le mandataire est autorisé à conserver est fixé à 10 000 €.

**ARTICLE 9** - Le mandataire est tenu de verser le montant de l'encaisse au régisseur ou sur le compte de dépôt de fonds de la régie dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 8 et tous les mois.

**ARTICLE 10** - Le mandataire verse auprès du régisseur la totalité des justificatifs des opérations de recettes tous les mois.

**ARTICLE 11** - Le Maire et le comptable public assignataire de Caudry sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Caudry, le 5 avril 2024.

Le Maire,  
Conseiller Départemental,

Pour le Maire empêché,  
La 1ère Adjointe au Maire

Anne-Sophie MERY-DUEZ



Frédéric BRICOUT

le 05/11/2024  
le comptable, Mme BASQUIN Sandrine



CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR  
TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

07 NOV. 2024

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Caudry  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEC_THEATRE2
Objet :	Décision modificative de création d'une sous-régie de recettes Scènes Mitoyennes Caudry - Théâtre
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-04-05 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Autres
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	059-215901398-20240405-DEC_THEATRE2-AU
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 059-215901398-20240405-DEC_THEATRE2-AU-1-1_0.xml	text/xml	932 o
<b>Annexe (Fichier de signature électronique)</b> Nom original : doc06516320241107152425.pdf Nom métier : 99_SE-059-215901398-20240405-DEC_THEATRE2-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	762.7 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 novembre 2024 à 15h41min50s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 novembre 2024 à 15h41min51s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 novembre 2024 à 15h41min52s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 novembre 2024 à 15h47min04s	Reçu par le MI le 2024-11-07